

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE
de

WITTERSHEIM
67670



09.2024

ARRÊTÉ MUNICIPAL
portant règlementation de la circulation

Téléphone et Fax 03 88 51 62 73
E-mail : mairie-wittersheim@wanadoo.fr

Le Maire de la Commune de WITTERSHEIM,
VU le Code de la Route, et notamment ses articles R.44 et R. 225,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2542-2,
L 2213-1, L 2213-2 et L 2541-1,
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des
départements et des Communes, notamment l'article 25,
Vu l'organisation de la Fête de Noël organisée par la Mairie et les associations communales en
date du 07 décembre 2024

CONSIDERANT : qu'il est nécessaire de sécuriser les abords du foyer Saint Ulrich pour garantir la sécurité et la libre circulation des participants.

ARRETE

Article 1^{er} : En raison de la Fête de Noël organisée le samedi 7 décembre 2024, la rue de l'Eglise sera barrée à partir **du numéro 1 jusqu'au numéro 16**,

Le samedi 7 décembre 2024 de 14 heures à 24 heures

Article 2 : La circulation sera autorisée aux riverains pour accéder aux propriétés et aux commerces.

Article 3 : La signalisation de position au droit du chantier sera mise en place par la commune de Wittersheim.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 5 : Le Secrétaire Général de Mairie, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Haguenau.

Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie de Wittersheim.

Fait à Wittersheim, le 03 décembre 2024.

LE MAIRE

